

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CREATION D'UNE VACATION POUR LA REGIE TECHNIQUE D'UN
CONCERT A L'ECOLE DE MUSIQUE DE BOISSY-SAINT-LEGER**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la saison artistique des conservatoires, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir organise des manifestations à destination de tous les publics, et notamment un concert de fin d'année à l'école de musique de Boissy-Saint-Léger ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de huit services est créée pour l'intervention d'un régisseur technique musique et son dans le cadre du concert de fin d'année organisé à l'Ecole de Musique de Boissy-Saint-Léger, le 7 juillet 2018.

ARTICLE 2 : La rémunération de cet intervenant s'élève à 560 € (cinq cent soixante euros) nets.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	09/07/18
Accusé réception le	09/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/464

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 4 juillet 2018.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	09/07/18
Accusé réception le	09/07/18
Numéro de l'acte	DC2018/464